

Delarue: «La lente décroissance du racisme n'est pas incompatible avec la montée de la violence»

PAR JÉRÔME HOURDEAUX ET LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 23 AVRIL 2019



Jean-Marie Delarue. © LF

Selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), la lente décroissance des opinions racistes se poursuit en France, ce qui n'empêche pas une hausse des actes violents recensés en 2018. Entretien sur ce paradoxe avec Jean-Marie Delarue, son nouveau président, inquiet, qui regrette qu'un « certain nombre de canaux d'expression de la colère [aient] sauté ».

Selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), les Français sont plus tolérants que jamais. Depuis 1990, cette autorité administrative indépendante mesure chaque année le degré d'ouverture à l'autre de la société française, à

travers un indice de tolérance. Il s'agit d'ausculter les opinions à l'égard des minorités ethniques et religieuses, pas les actes.



Jean-Marie Delarue © LF

Alors que les années 2009 à 2014 ont été caractérisées par une montée des crispations identitaires, les attentats de 2015 ont paradoxalement mis fin à cette évolution inquiétante. Depuis quatre ans, l'indice progresse régulièrement. En 2018, il atteint 67 points, son plus haut niveau, alors qu'il était de 48 en 1991. Un regain de tolérance observé « *d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte où la menace terroriste et la question de l'accueil des réfugiés continuent d'être au cœur du débat public* », note la CNCDH **dans son rapport rendu public le 23 avril**.

L'enquête a eu lieu en novembre, juste après le début du mouvement des « gilets jaunes ». Les questions ont été posées en face-à-face à un échantillon représentatif d'un millier de personnes majeures, résidant sur le territoire français.

Cela n'a pas empêché une augmentation des actes violents racistes recensés par le ministère de l'intérieur en 2018 – avec une méthodologie critiquable qui comporte de « nombreux biais ». Celle-ci s'explique essentiellement par une très forte hausse des actes antisémites recensés, qui passent de 311 à 541, soit une augmentation de 74 %.

Ce rapport est le premier rendu par la commission sous la présidence de Jean-Marie Delarue, nommé à sa tête le 10 avril en remplacement de Christine Lazerges. Ce conseiller d'État de 74 ans a une longue expérience en matière de libertés publiques. Il a été directeur des

libertés publiques au ministère de l'intérieur de 1997 à 2001, puis contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014.

Jean-Marie Delarue est alors nommé président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), instance chargée de contrôler les activités des services de renseignements. À la tête de celle-ci, il n'hésite pas à dénoncer publiquement les failles dans la législation française en la matière et les dangers que celles-ci font peser sur les libertés publiques. Un an plus tard, à l'occasion du vote de la loi renseignement de 2015 qui transforme la CNCIS en Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), il est écarté et remplacé par Francis Delon. Persuadé que « *la loi pénale, si dure soit-elle, ne règle pas les problèmes sociaux* », il invite les pouvoirs publics à agir concrètement plutôt que de se contenter de condamnations morales.

Plusieurs ONG et organismes internationaux ont alerté sur la situation des droits humains en France, notamment face à la logique de l'état d'urgence et à la répression du mouvement des gilets jaunes. Dans son dernier rapport d'activité, le Défenseur des droits parlait d'une « régression continue des droits et des libertés fondamentales » en France. Partagez-vous ce constat ?

Jean-Marie Delarue : Oui, largement. Ce qui est préoccupant, c'est que l'esprit qui a présidé aux droits de l'homme en 1945 s'efface. La préoccupation qu'on avait de la dignité de l'homme qui s'est fait jour progressivement dans notre pays, singulièrement dans les années 1970-1980, s'efface. Devant la montée en puissance de mises en cause des droits de l'homme, en France ou dans d'autres pays européens, je ne sens pas de réactions très vives, comme si, au fond, c'était quelque chose qui n'apparaissait ni dommageable, ni irréversible. On considère qu'il y a d'autres sujets plus importants. Il faut organiser le combat pour arrêter cette glissade et redonner vie à ces droits dans notre société, qui n'est plus celle de 1945, qui est dans l'individualisme de masse. Il faut penser aux marges, par exemple réactiver des droits dont je pensais que

je n'aurais jamais de ma vie durant à les défendre, comme la liberté de la presse. J'ai envie de susciter des vocations !

Qu'entendez-vous par « marges » ?

Notre société vit dans le confort, mais beaucoup en sont exclus : en interne, on a observé cela ces dernières semaines avec les gilets jaunes, et à l'extérieur, avec les malheureux qui traversent la Méditerranée sur des coquilles de noix. Les inégalités s'aggravent dans le monde et en France. Et je ne me satisfais pas d'un discours sur l'état de richesse moyen, sur la croissance moyenne, sur un état des libertés moyen.

Tout cela est transposable dans chaque domaine des droits de l'homme. Dans le droit pénal, on définit un droit pénal pour tout le monde, sauf pour l'ennemi de nos sociétés [*le suspect terroriste – ndlr*] auquel on applique un droit particulier beaucoup moins protecteur. Notre société ne s'en prend pas frontalement à son acquis, mais elle différencie en son sein ceux qui vont mériter cet acquis et les autres.

Les autorités administratives indépendantes regrettent d'être de moins en moins entendues en France par les pouvoirs publics. Cette évolution vous inquiète-t-elle ?

Nous ne manquons pas d'autorités administratives indépendantes, avec des rôles très différents. Les unes ont un pouvoir régalién, avec la possibilité de réglementer, de poursuivre et condamner, comme la Cnil. D'autres ont un rôle simplement consultatif comme la CNCDH, qui a un rôle fédérateur, synthétique. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble.

Nous avons une voix singulière : nous ne sommes ni l'État, ni une association. Nous sommes des gens originaux, qui n'ont pas d'intérêt à servir, qui sont indépendants. C'est même intéressant que nous n'ayons pas de réglementation à faire appliquer comme le CSA ou la Haute autorité de santé, car nous ne sommes inféodés à rien, si ce n'est aux droits de l'homme. J'espère que durant mon mandat nous parlerons suffisamment bien et fort pour être

entendus. Sans se contredire. Il faut une certaine coordination avec le Défenseur des droits, sans renier notre singularité.

67 L'indice de tolérance en 2018



Il s'établit à :

79 pour les Noirs

77 pour les juifs

73 pour les Maghrébins

61 pour les musulmans

35 pour les Roms

Tout en bas de l'échelle des opinions, les Roms demeurent la minorité la plus mal perçue par les Français. © CNCDDH

L'enquête de la CNCDDH montre que les sentiments à l'égard des immigrés et des minorités n'ont jamais été si tolérants, mais qu'une minorité reste particulièrement rejetée, celle des Roms. Les récentes agressions contre des Roms en région parisienne faisaient suite à la diffusion sur les réseaux sociaux de rumeurs d'enlèvements d'enfants et d'appels à la haine. Y a-t-il une aggravation du racisme liée à Internet ?

Les enquêtes depuis 1990 montrent le contraire. Que ce soit en termes de sentiments exprimés en face-à-face ou anonymement dans les enquêtes en ligne, la tendance est incontestablement à la diminution des tensions entre personnes d'origine diverse. C'est si vrai, qu'il existe des effets d'âge : les générations les plus récentes sont plus réceptives à la diversité. Sur le long terme, on a un gigantesque espoir. La diversité est un fait acquis pour un grand nombre de gens.

Cela étant, plus la diversité est un fait acquis, plus il y a un petit nombre de gens qui durcissent leurs positions. En matière de racisme, ces minorités agissantes, parfois désireuses d'en découdre par des menaces, des violences, sont très préoccupantes. Il y

a cet effet paradoxal : on pointe à la fois une plus grande tolérance et l'aggravation des manifestations du racisme.

Pour en revenir aux Roms, ils sont de très loin la communauté la moins acceptée de ce pays. Il y a une conjonction de deux courants : la méfiance très ancienne envers les gens du voyage, des gens qui se déplacent et viennent rapiner dans les fermes, perception sur laquelle s'est greffée une immigration roumaine et bulgare. Dans l'imaginaire collectif, ce sont les gamins dans le métro, les pickpockets annoncés à coups de haut-parleurs et les bidonvilles de la région parisienne. Ces deux représentations n'améliorent pas le discrédit dont souffrent les Roms aujourd'hui, alors même qu'on ne sait pas bien les compter, quelles sont leurs conditions de vie. La plupart sont de nationalité française, depuis des lustres. Là, il faut une action, il faut multiplier les occasions de contact entre les Roms et notre communauté à nous.

On a l'impression qu'Internet est devenu aujourd'hui le déversoir de la haine. Est-ce Internet qui rend les gens racistes ? Est-il un moyen d'organisation de certains groupes ? Ou est-ce le même racisme qu'il y a toujours eu dans les cafés du commerce et qui est « visibilisé » ?

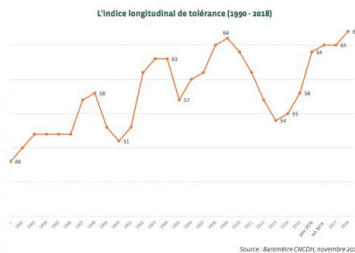
S'agissant d'Internet, mon sentiment est qu'il ne fait qu'amplifier les choses qui existent. Certains ont fait le rapprochement entre la rumeur visant les Roms en Seine-Saint-Denis et celle visant les jeunes filles de bonne famille d'Orléans qu'on disait kidnappées par les juifs pour finir dans les bordels d'Europe du Nord. C'était en 1969 : Internet n'existait pas.

La rumeur a toujours existé et toujours bien fonctionné dans les canaux sociaux qu'organisait l'époque. Ce qui est propre à Internet est que l'effet de masse renforce le crédit à donner à la rumeur.

J'ai été formé dans mes jeunes années dans une école sociologique française qui pensait que les gens agissaient en profondeur selon des déterminants. Je pense qu'Internet là-dessus n'agit que comme une superstructure. Il permet l'expression facile de convictions préexistantes. C'est le café du commerce

mondial, c'est d'autant plus facile que c'est sous pseudo. Dans la double enquête menée, les réponses des gens en ligne sont plus intolérantes que celles données face à un enquêteur. Il y a un effet de désirabilité sociale qui s'efface. Quand on est devant quelqu'un, on ne va pas lui dire quelque chose qu'on sent être malvenu. Sur Internet, c'est le moyen plus que l'instrument qui fait les convictions.

Ce qui circule sur Internet est un de mes axes de réflexion actuels. Je suis très heureux que parmi les nouveaux membres de la Cnil aient été nommés des spécialistes du numérique. Une des tragédies qui me marquent le plus dans les temps actuels, ce sont les jeunes qui se suicident car on les a accusés sur Internet. C'est absolument insupportable. Je n'ai pas l'esprit franchement à la censure, mais on ne peut pas continuer comme ça avec des règlements de comptes sur Internet.



L'indice de tolérance est façonné sur 69 séries de questions portant sur les préjugés des enquêtés à l'égard des juifs, des musulmans, des Noirs et des Tsiganes, ainsi que leur opinion sur l'immigration, la place des femmes ou encore le multiculturalisme. Plus il est élevé, plus la société est tolérante. © CNCNDH

En la matière condamner moralement les responsabilités individuelles de quelques individus comme l'a fait le gouvernement suffit-il ? Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics dans ce racisme contre les Roms ?

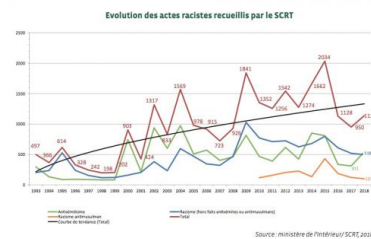
Je ne suis pas un fanatique des condamnations morales et de la bonne conscience. C'est le risque que nous avons tous : se satisfaire de réprobations. Il y a un certain type de condamnations morales qui encouragent les auteurs de mauvais mots et mauvais gestes : « Si ça les fait réagir, j'ai bien fait. »

Le rôle des pouvoirs publics est important. Les sociologues américains ont montré que la parole des officiels joue un rôle déterminant dans les convictions profondes des gens. Si vous avez une société qui dit « les immigrés sentent mauvais », cela va les encourager

dans leurs préjugés. Faire une condamnation morale sans agir, c'est encourager les gens à se dire « ils sont aussi hypocrites que moi, je continue ». Il faut agir pour convaincre que les Roms sont des êtres humains comme les autres, si je puis dire.

J'attache beaucoup d'importance au plan de résorption des bidonvilles qui a été présenté en 2018, à la manière dont on accueille les Roms de l'Union européenne, qu'ils soient bulgares, roumains ou hongrois. Il faut scolariser leurs enfants. Et c'est essentiel : beaucoup vivent d'une économie de bric et de broc, faute de trajectoire scolaire satisfaisante. Il faut aussi faire un effort vis-à-vis des gens du voyage, prévenir les antagonismes qui, dans certaines villes, les séparent des autres populations, comme à Perpignan où il y a eu des incidents mortels en 2005. Il faut s'attaquer concrètement à tout cela, plutôt que de dire « hou qu'il est vilain de dire que le Rom est méchant ». Je jugerai les pouvoirs publics à l'aune de ces actions.

Il faut en même temps aussi convaincre l'opinion. Déconstruire les images négatives, c'est l'affaire de tous.



Le Service central du renseignement territorial (SCRT) recense les actes racistes au terme d'un recoupement avec le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et le Conseil français du culte musulman (CFCM). © CNCNDH

Comment expliquer la hausse des actes antisémites constatée par le Service central du renseignement territorial (SCRT) en 2018, qui est en contradiction avec des opinions toujours plus tolérantes envers les personnes juives ?

Le SCRT se fonde sur les remontées provenant de ses relais territoriaux, ses partenaires locaux, des médias ainsi que des associations représentant les communautés religieuses musulmane et juive avec lesquelles il a un partenariat. Il est donc tributaire de ce qu'on lui dit et de son propre réseau. Au niveau local, le petit fonctionnaire du SCRT connaît

peut-être mieux le chanoine catholique que l'imam de la mosquée, si tant est qu'il y en ait une. Donc son panorama est nécessairement incomplet et déséquilibré. Il peut y avoir une sur-information sur certains actes et une sous-représentation d'autres. Il s'agit de policiers aussi, on ne s'adresse pas à un policier comme à un statisticien ou un sociologue.

D'autre part, la lente décroissance du racisme dans ce pays n'est pas incompatible avec la montée de la violence, parce qu'il y a un défaut de nos canaux démocratiques.

Je suis un peu inquiet de la croissance du recours à la violence. Un certain nombre de canaux d'expression de la colère ont sauté, ce qui oblige les gens à se réfugier dans des attitudes individuelles d'agression. Ils ne peuvent plus confier à quelqu'un le soin d'extérioriser leur colère car il n'y a plus personne pour le faire.

Je pense qu'une démocratie se mesure aussi à l'État dans lequel les gens peuvent se plaindre. Et notre pays n'est pas si riche que cela. L'immense majorité des personnes victimes de faits racistes ne déposent pas plainte, ou sont orientées vers une main courante. Le petit gars rom qu'on accuse d'égorger des enfants, à qui peut-il se plaindre ?

L'enquête a été réalisée avant le mouvement des gilets jaunes, au cours duquel ont eu lieu en marge des cortèges plusieurs incidents antisémites, visant notamment Alain Finkielkraut.

Le déroulement même du mouvement des gilets jaunes est une tragédie antique. De par la situation sociale qui le motive, et de par le nombre incommensurable de frustrations qu'il va créer, parce qu'ils se battent entre eux pour ne surtout pas revendiquer. Les rares qui ont essayé de dire « *il faudrait que...* », on leur a tapé dessus en disant : « *Non, gardons sa spontanéité au mouvement.* » Moyennant quoi rien ne s'exprime. Ils se condamnent au silence. On sent bien là dans cette agression de Finkielkraut une espèce d'impuissance, comme l'est tout racisme. Le socialiste allemand August Bebel disait de l'antisémitisme qu'il est « *le socialisme des imbéciles* », c'est exactement ça.

Lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le président de la République Emmanuel Macron a annoncé que la France allait adopter dans ses textes de référence la définition de l'antisémitisme validée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), c'est-à-dire élargie à l'antisionisme, « une des formes modernes de l'antisémitisme ». Pourquoi la CNCDH est-elle opposée à cette évolution ?

Je sais que ce sont des sujets extrêmement sensibles. Pour un certain nombre d'esprits, l'antisionisme est la façade élégante de l'antisémitisme. Mais l'étude de la politologue Nonna Mayer et ses collègues montre qu'il n'y a pas de nouvel antisémitisme qui s'appuierait sur la détestation d'Israël, contrairement à ce qu'avait écrit Pierre-André Taguieff. C'est si vrai qu'il y a très peu de questions qui aient donné autant lieu à des non-réponses que « *comment vous positionnez-vous par rapport à Israël* ».

Il ne faut pas assimiler les positions politiques qu'on prend à l'égard d'Israël à un antisémitisme. Cette question est très difficile, car on se heurte à la définition même de l'État d'Israël. Est-il un État religieux ou pas ? En juillet 2018, le Parlement israélien a adopté une loi controversée définissant Israël comme « *l'État-nation du peuple juif* », ce qui a suscité un très grand débat au sein même du pays. Si Israël est un État religieux, en critiquant Israël est-ce que vous critiquez la religion juive ? On peut en arriver là. Je tiens à distinguer les deux choses : Israël est un État qui se comporte comme tel et peut être critiqué.

En tout cas, l'important c'est que l'on puisse continuer à parler d'Israël comme un État, et un État banal. C'est peut-être quand même une preuve que nous ne sommes pas antisémites. Je sais qu'il y a des gens qui ne sont pas de cet avis-là. Mais c'est celui de la CNCDH. Et pour ma part, je m'en réjouis. Je ne favoriserai pas un changement d'opinion de la commission sur ce point.

Pourquoi la CNCDH a-t-elle créé un nouvel indice sur les actes anti-noirs ?

Comme le disent les conclusions du rapport, il y a une sorte de paradoxe dans la manière dont nous considérons la population d'origine africaine noire dans ce pays. Elle est la moins maltraitée, si on peut dire, des communautés immigrées. Elle est mieux traitée que la population d'origine maghrébine par exemple. Mais, en même temps, quand on veut être raciste envers les Noirs, on ne se gêne pas pour les traiter plus bas que terre et leur retirer leur qualité d'être humains pour les traiter en animaux. Il se trouve que j'ai une amie qui s'appelle Christiane Taubira, et que l'on avait traitée de singe.

C'est ce phénomène que nous avons voulu regarder de plus près. L'idée qui est exprimée dans le rapport, qui est encore fragile et que je ne ferais pas mienne tout de suite, c'est de dire finalement : on considère les Africains comme des gentils sauvages, des gens inoffensifs certainement proches de nos ancêtres, des singes. Si c'est ça, c'est gravissime. Mais cela mérite d'être regardé de près et c'est pour cela qu'on ne veut pas laisser cette question de côté. Le racisme « gentil » est insupportable. Ou plutôt, il n'y a pas de racisme « gentil » et de racisme « méchant ». Ce paradoxe, on veut donc vite l'éclairer.

La CNCDH a organisé l'an dernier une réunion avec des mouvements antiracistes de nouvelle génération. C'est un sujet qui revient régulièrement. Récemment, le ministre de l'éducation s'est à nouveau exprimé sur un atelier non-mixte organisé par le syndicat Sud Éducation ou encore sur la pièce de théâtre *Les Suppliantes*, d'Eschyle, le premier volet des Danaïdes, accusée de pratiquer le « *black-face* ». Selon Jean-Michel Blanquer il y aurait, au nom de l'antiracisme, une forme de racisme qui serait en train de s'installer. Est-ce que vous estimez qu'il y a une opposition entre l'universalisme des droits humains et ces nouvelles approches des mouvements antiracistes passant par des réunions en non-mixité, l'utilisation du terme « racisé », etc. ?

Je crois qu'il s'agit d'une étape. Ces personnes sont fondées à demander les droits universels pour eux. Il se trouve que, sous l'effet du racisme, certaines personnes ont moins accès à ces droits que les Français de souche, les Gaulois, les Blancs, tout ce que vous voudrez. Quand il y a des discriminations dans le travail, quand vous vous présentez pour la troisième fois devant un employeur et que vous vous faites souffler votre poste par quelqu'un de moins compétent que vous mais qui a la chance d'avoir la peau blanche, vous avez une vision du travail en France qui n'est pas la même que ceux qui ont plus de chance.

C'est un constat relativement ancien. Quand vous lisez quelqu'un comme Frantz Fanon, c'était ça aussi, d'une certaine manière, l'affirmation de soi, Noir, avec sa vérité.

Après, il faut espérer que l'on sera suffisamment convaincants pour montrer à ces personnes que leur demande passe par les institutions des citoyens de tout un pays. Mais elles ne se sentiront citoyennes de ce pays que lorsqu'elles auront la conviction qu'elles sont citoyennes à part égale. Et pour l'instant, elles ne l'ont pas. Donc leur dire ça aujourd'hui, c'est vain. À nous d'y travailler.

Je pense donc que cette réunion était très bienvenue pour jeter les ponts de la citoyenneté. Et plus il y aura de réunions de cette nature, plus les gens viendront eux-mêmes, spontanément. Dans tous les moments de crispations, cette tentation-là existe. Ma préoccupation est que cette période ne dure pas trop longtemps. Ça dépend de nous, pas d'eux.

Après, il y a ce phénomène, qui est un peu marginal, qui a été l'agression contre la pièce dont vous avez parlé. Je crois qu'il y avait une erreur d'interprétation. Dans le théâtre de la Grèce antique, tout le monde avait des masques sur le visage. Mais on ne va pas en faire un plat. Ce n'était pas du même tabac que ces films américains au début du XX^e siècle où l'on faisait jouer tous les Noirs par des Blancs.

Et que pensez-vous de la tenue d'atelier en non-mixité en fonction de la couleur, du genre, de l'orientation sexuelle ?

Je pense que le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) ou d'autres font ce qu'ont fait à certains moments les féministes ou les homosexuels hommes. Il ne faut pas voir ça comme un repli, mais comme une étape nécessaire. Mais on ne passera à l'étape supérieure qu'à partir du moment où nous, nous autres, nous serons prêts.

Les femmes sont passées par là, parce qu'elles pensaient que leur point de vue ne pouvait pas passer par des hommes. On voit bien d'ailleurs l'embarras des hommes vis-à-vis d'un mouvement comme #MeToo.

Il y a toujours eu des réunions à portes fermées. Ça ne doit pas être vécu, comme on l'entend parfois, comme une forme de racisme à l'envers. C'est donner à ces réunions une dimension qu'elles n'ont pas. Je vois ça plus dans une évolution de nature à nous interroger nous plutôt qu'à les interroger eux.

À propos des institutions qui doivent s'interroger sur leur fonctionnement, le rapport consacre une grande part à la justice. On voit, en regardant les chiffres des enquêtes de victimation, qu'il y a plus d'un million de personnes qui se disent chaque année victimes d'une atteinte à caractère raciste. Mais au total, on arrive à environ 6 000 affaires traitées par les parquets et, en bout de course, environ 500 condamnations. C'est à peu près le même rapport que pour les violences faites aux femmes. Comment remédier à ce fossé ?

Le parallèle que vous faites avec les violences faites aux femmes est très frappant. On a en effet des rapports exactement de même nature. Une femme sur sept est agressée sexuellement au cours de sa vie, mais au bout du bout, on n'a que quelques condamnations. Ces données donnent le vertige et révèlent l'ampleur du phénomène qui reste à traiter.

Il faut que le système judiciaire évolue, se transforme, pour être plus accueillant à cette réalité. Le rapport ne manque pas d'arguments à cet égard, sur la formation des magistrats, le recours à des peines alternatives à l'emprisonnement...

Mais tout ne se règlera pas par l'intervention d'un juge. On sent bien que le 1,1 million de personnes qui se disent victimes d'une atteinte raciste n'iront pas toutes

trouver le juge. Même si on développe l'accueil dans les commissariats. Il faut restaurer dans nos sociétés des capacités à gérer ces situations, à gérer les conflits.

Aujourd'hui, le racisme est un acte banal. La justice est un acte qui ne l'est pas. Il faut, à la fois, retirer de son caractère extraordinaire à la justice, et retirer de son caractère banal au racisme. Il faut aussi tricoter dans le milieu pour que la société règle elle-même ce type de choses. Il faut diminuer le racisme, c'est entendu. Puis, il faut remettre l'eau dans les canaux dont je disais tout à l'heure qu'ils sont asséchés.

Concernant Internet, la tendance est à une responsabilisation accrue des hébergeurs et des plateformes, au risque d'une privatisation de la censure. Une proposition de loi portée par la députée LREM Lætitia Avia propose de renforcer encore les obligations des plateformes, notamment en imposant un retrait sous 24 heures des contenus contestés. Le Conseil national du numérique s'est récemment inquiété des conséquences possibles de ce texte sur la liberté d'expression. Partagez-vous ses inquiétudes, ou la situation sur Internet est telle qu'il faut agir ?

D'une manière générale, toutes les limites, toutes les régressions aux libertés ont toujours d'excellents motifs. Y compris les pires. Quand on regarde les pays autoritaires qui existent dans ce monde, ils ont toujours d'excellents arguments – qui emportent même parfois l'approbation d'une majorité de leur population – pour faire en sorte que les libertés disparaissent.

Il est évident que, dans la manière dont on organise Internet, l'exercice des libertés est en cause. Cela fait quelques années que le Conseil constitutionnel a considéré que l'accès à Internet était une des formes de la liberté d'expression aujourd'hui. Et j'y ajouterais que non seulement la liberté d'accéder à Internet, mais également d'y écrire, sont l'une des clés de la liberté d'expression de nos jours.

Une fois qu'on a dit ça, Internet pose des enjeux et il faut se poser la question : notre démocratie est-elle capable de se défendre ? Une première réponse consiste à dire que la liberté d'expression est supérieure à tout et consiste à tout laisser passer. C'est

un peu la situation américaine, même si le cas de Julian Assange montre que ce n'est pas si simple et qu'il y a, là aussi, une évolution préoccupante.

Dans notre pays, la réponse des politiques est depuis longtemps de renforcer notre arsenal législatif. Et on voit bien les conséquences depuis vingt-cinq ans en matière de renforcement du code pénal, de lois antiterroristes, de lois anticriminalité, etc. À titre personnel, je n'étais pas pour la loi sur les « *fake news* » par exemple. Je pense que notre arsenal législatif était suffisant.

Il faut en tout cas faire très attention à trouver un équilibre satisfaisant. Je n'ai pas encore regardé en détail le contenu des propositions de Mme Avia avec laquelle je dois m'expliquer dans quelques jours. Mais attention à ne pas tomber dans la facilité qui consisterait à supprimer la faculté de parler des gens. C'est précisément parce que les canaux d'expression sont asséchés que l'on a recours aussi souvent à la haine.

Je ne pense pas qu'il faille forcément censurer Internet. Il faut convaincre les gens qu'ils peuvent s'exprimer autrement et ailleurs. Il faut que les gens puissent canaliser leurs peurs, leurs inquiétudes. Dans combien d'espaces a-t-on parlé des immigrés, en dehors des réunions de Mme Marine Le Pen ? Dans combien d'espaces, les immigrés ont-ils pu dire : « *Nous ne sommes pas ce que vous pensez* » ?

Il y a des endroits où ces débats ont eu lieu, là où ont été créés des centres d'accueil et d'hébergement pour la vague de migrants de 2015. À l'époque, il y avait eu beaucoup de protestations dans certains villages. Mais finalement, on se rend compte que ça se passe, dans l'ensemble, très bien. Les mêmes personnes se disent : « *Tiens, ce Syrien, c'est un brave type finalement.* »

Si on avait plus d'endroits et de moments de convivialité dans ce pays, les choses iraient beaucoup mieux. Quand il n'y a plus de convivialité, des gens vous déversent des seaux de haine sur Internet.

Le projet de loi prévoit également d'accorder un pouvoir accru au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui deviendrait une sorte de gendarme des contenus haineux sur Internet, rôle qu'il réclame depuis plusieurs années. Pensez-vous que ce soit une bonne solution ?

Je ne suis pas enthousiaste. Je ne pense pas que nous ayons besoin de nouveaux gendarmes. Ils sont nécessaires, lorsqu'il faut sanctionner des infractions. Mais faut-il empêcher les gens de parler ? Est-ce le but de la démocratie ? Je pense que les solutions sont à trouver ailleurs.

La loi pénale, si dure soit-elle, ne règle pas les problèmes sociaux. C'est une conviction que je porte depuis longtemps. Il faut punir les infractions à la loi pénale. Elle est là pour ça. Mais elle n'a jamais empêché les gens de commettre des crimes, ni de crier « *sale juif* ».

Je m'interroge aujourd'hui beaucoup sur notre qualité de vie démocratique. On parle toujours des valeurs de la République, mais pour moi, ce n'est pas du Clemenceau qu'il faut faire aujourd'hui. C'est à la ré-invention de notre démocratie qu'il faut travailler. On considère que « Liberté, Égalité, Fraternité » sont des valeurs acquises. Pour moi, quand on a inscrit ces mots, c'était un avenir qu'on dessinait. La question qui me taraude aujourd'hui, ce n'est pas de sanctionner les infractions aux valeurs de la République, mais de comprendre ce que veulent dire ces mots dans notre monde d'aujourd'hui et de demain.

La III^e République n'est plus de notre temps. Tout reste à inventer dans notre société. Par exemple, peut-on régir Internet avec la loi de 1881 ? Il faut que les gens puissent s'exprimer, qu'ils puissent se plaindre. Il est pour moi beaucoup plus important de réfléchir en ces termes-là que de réfléchir à une éventuelle nouvelle sanction.

Boîte noire

Cet entretien a eu lieu le 17 avril 2019.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.